



Annexe au règlement de la consultation relative à la DEMATERIALIZATION DES MARCHÉS PUBLICS

Les consultations, dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 € HT, nécessitent obligatoirement une réponse dématérialisée de la part des candidats.

En outre, tous les échanges d'informations doivent obligatoirement être effectués par des moyens de communication électronique.

1- LE PROFIL ACHETEUR

Le profil acheteur est une plateforme électronique permettant aux acheteurs publics de publier leurs avis d'appels publics à concurrence et leurs DCE (Dossiers de Consultation des Entreprises), puis de réceptionner par voie électronique sécurisée les offres transmises par les candidats aux marchés publics.

Pour satisfaire à ses obligations, 13 HABITAT met à disposition des opérateurs économiques, dès la publication de l'avis (à l'article R2132-2 du Code de la commande publique) les documents de la consultation sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info/> qui permet de garantir la sécurité et l'intégrité des échanges (horodatage, confidentialité, intégrité, traçabilité, conservation).

Les dossiers de consultation sont mis à disposition gratuitement sur la plateforme, et il n'est pas nécessaire de s'enregistrer pour les consulter. Cependant **l'enregistrement permet à l'entreprise d'être mise au courant automatiquement des modifications et/ou ajouts** éventuels en cours de consultation. Tout dépôt de pli est, lui, conditionné par un enregistrement. Il est donc conseillé de vous enregistrer sur la plateforme le plus tôt possible, ceci vous permettra également de créer des alertes pour les consultations dans les domaines qui vous intéressent.

2- REPONDRE AUX APPELS D'OFFRES

Les candidatures et les offres doivent obligatoirement être transmises par voie électronique, le papier n'est plus accepté.

La copie de sauvegarde pourra quant à elle être transmise sur support papier ou électronique (Clé USB, ...)

Il est donc indispensable de se familiariser à l'utilisation du profil acheteur, de tester la remise des plis par voie dématérialisée pour s'assurer de la bonne configuration de l'ordinateur et avoir une idée de la vitesse de téléchargement des fichiers... En effet c'est la fin du téléchargement qui est

prise en compte pour l'horodatage de votre dépôt. A cet effet, les entreprises peuvent faire un dépôt test via la plateforme à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm>

Le certificat de signature électronique est indispensable. 13 HABITAT prévoit la signature du marché au stade de la conclusion du contrat définitif, ce qui dispense les entreprises de détenir un certificat de signature électronique au moment de leur réponse. Le certificat de signature doit être conforme au règlement eIDAS (un document signé à la main puis scanné n'aura aucune valeur). Vous pouvez acheter votre certificat auprès des prestataires de service de confiance numérique : <https://www.ssi.gouv.fr/administration/visa-de-securite/visas-de-securite-le-catalogue/>

Si vous disposez déjà d'un certificat RGS vous pourrez continuer à l'utiliser.

En cas de candidature individuelle c'est la personne ayant qualité à engager la société qui signera l'offre (pensez à joindre une délégation de signature si nécessaire). En cas de groupement, l'offre sera signée soit par tous les membres, soit par le mandataire seul (pensez à joindre le mandat express). Informez au plus tôt vos fournisseurs et collaborateurs.

3- COMMUNIQUER AVEC L'ACHETEUR

Tous les échanges entre 13 HABITAT et les entreprises se font via le profil acheteur : questions, demandes de précisions, informations aux soumissionnaires (lettres de rejet, négociations, demandes de complément, notification ...)

Il appartient aux candidats de fournir une adresse mail valide au moment de leur enregistrement, qui soit régulièrement consultée, et qui ne bloque pas l'envoi de mail automatisé via la plateforme (dispositif anti-spam : vérifier le dossier "indésirable" de votre boîte mail)

4- CONSULTER LES DONNEES ESSENTIELLES DES MARCHES PUBLICS

Conformément à l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles de la commande publique, 13 HABITAT publiera sur son profil acheteur, dans les 2 mois suivant leur notification, tous les contrats dont le montant est supérieur ou égal à 40 000 euros HT, ainsi que leurs modifications (avenants).

L'accès à ces données doit être libre, direct et complet. Ces données concernent notamment : l'objet du marché, la procédure de consultation, les conditions financières ...

5- LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME)

Depuis le 1^{er} avril 2018, les entreprises peuvent candidater avec un **DUME électronique**. Il s'agit d'un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour répondre aux appels d'offres en France et à l'étranger.

Ce document remplace les formulaires DC1 et DC2, ainsi que le dispositif MPS.

Ce document dématérialisé, simple et fiable, est prérempli sur la base du numéro SIRET et permet de :

- Bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, numéro de TVA intracommunautaire, adresse, mandataires sociaux etc ...)
- Bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise son chiffre d'affaires global
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS, ...)

→ D'attester de la souscription des assurances appropriées et de l'inscription au registre du commerce dans lequel l'entreprise est établie.

Le DUME est réutilisable aussi longtemps que les données restent correctes et pertinentes, quel que soit le profil acheteur sur lequel il a été créé.

Il permet sans difficulté les réponses aux consultations multi-lots et les réponses en groupement d'entreprises.

Il ne nécessite pas de signature électronique au moment de l'envoi de la réponse, mais reste toutefois sécurisé par l'authentification sur le profil acheteur.

6- LE "DITES-LE NOUS UNE FOIS"

Depuis le 1^{er} octobre 2018, pour les marchés formalisés vous n'êtes plus obligés de joindre les documents justificatifs que vous auriez déjà transmis pour un précédent marché auprès de 13 HABITAT. Il faut bien entendu que ces documents justificatifs soient toujours valables.

MODE D'EMPLOI ENTREPRISE

Adopter des bonnes pratiques

- + Commandez le certificat de signature (obligatoire pour l'attributaire, le délai de délivrance est a minima de 15 jours donc anticipez).
- + Proscrivez le scan de documents papier.
- + Retirez les DCE en mode identifié pour suivre les réponses aux questions.
- + Utilisez un courriel au domaine de l'entreprise, relevez régulièrement vos comptes fonctionnels, paramétrez vos courriels indésirables.
- + Préparez votre pli et signez-le en amont du dépôt.
- + Vérifiez vos préalables techniques : poste de travail (navigateur récent, Java, antivirus, mémoire centrale, réseau, autorisation Proxy, bande passante effective...).

Déposer un pli dématérialisé

Nous vous recommandons d'anticiper :

- + Car c'est l'heure de fin de réception sur la plateforme qui fait foi.
- + Pour éviter les risques techniques et d'embouteillages.

Pour cela :

- Inscrivez-vous préalablement sur la plateforme et faites-le dès le retrait du DCE.
- Procédez à un dépôt test (<https://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm>) ou déposez une 1ere version d'avance.
- Anticipez le dépôt à J-1.

Signer électroniquement

Nous vous rappelons que la personne qui signe électroniquement est celle qui aurait signé le même document de manière manuscrite, il s'agit donc de la personne habilitée à engager l'entreprise :

- + La signature électronique a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.
- + Le certificat est individuel et nominatif.
- + Une signature scannée n'a pas de valeur juridique.
- + Un dossier ZIP signé ne vaut pas signature du contenu du ZIP.
- + Les pièces contractuelles doivent être signées individuellement.

Nous vous recommandons d'organiser les délégations de pouvoirs, d'anticiper les absences et vous rappelons que pour signer il faut :

- + Un certificat agréé (eIDAS) émis par une autorité de certification.
- + Un logiciel de signature ou un parapheur électronique.